

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
25 juin 2024

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à PIERRE Frédéric, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Absents : GARNIER Chrystèle, VALLÉE Priscilla.

Monsieur Gaylord DELAUNAY est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 25 juin 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Délibération n°2024-070. MARCHÉS PUBLICS : Marché électricité et gaz pour certains sites de la commune - validation

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT que les marchés électricité et gaz arrivent respectivement à échéance le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} juillet 2025,

CONSIDERANT que les prix du marché sont très volatiles et qu'il convient d'avoir une certaine réactivité pour obtenir une offre compétitive,

CONSIDERANT la consultation réalisée,

CONSIDERANT les offres obtenues,

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 6 ABSTENSIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien), **le conseil municipal décide**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les offres présentées par TOTAL ENERGIE qui se décomposent ainsi :

Pour la part électricité (hors coefficient capacitaire) :

<36KV €HT/KWh						
	Tarif de base	Eclair.public	HP	HC	HPSH HCSH	HPSB HCSB
Ancien contrat	0,17749	0,16037	0,19138	0,13936	0,22707 0,14273	0,14900 0,12937
Nouveau contrat Total Energie	0,08031	0,07913	0,08681	0,05739	0,12095 0,08003	0,05500 0,03500
>36KV €HT/KWh						
			HPH	HCH	HPB	HCB
Ancien contrat			0,22658	0,13689	0,15074	0,13486
Nouveau contrat Pour 2025 Total Energie			0,11429	0,08019	0,06657	0,03583

Pour la part GAZ :

Ancien contrat	0,04569 €HT/kWh
Nouveau contrat pour 2025	0,045 € HT/KWh
Pour 2026	0,041 € HT/KWh

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**

